



<http://www.aaccea-photo.org>

Règlement du concours photo :

Chaque année le club photo de l'AAC-CEA de Saclay organise un concours photos ouvert à tous les agents, ayant droit et club associé. Ce concours a pour objectif de promouvoir l'activité de la section photo afin de nous faire connaitre du plus grand nombre. Nous espérons donc qu'à travers ce concours vous apprendrez à connaitre l'ensemble de nos activités (formations, sortie, prêt de matériel, laboratoire, studio, etc ...) et que nous aurons le plaisir de vous accueillir comme membre afin de partager avec vous notre passion.

La photo peut être en Noir & Blanc ou couleur, les retouches ou montage sur ordinateur seront acceptés. Nous acceptons tous les formats photo (carré, 16 :9, 4 :3 etc ...), toutefois lors du développement de celle-ci le côté le plus long sera au maximum de 30cm.

Inscription.

* Pourront participer au concours toutes les personnes travaillant sur le centre CEA de Saclay et Fontenay aux Roses, ainsi que leurs ayant droits (conjoint et enfant(s)). Pourront également participer les retraités ayant travaillé sur le centre CEA de Saclay ou Fontenay aux Roses. Les membres du club photo Saclay Visions avec lequel l'AAC-CEA photo s'est associé pourront également participer à ce concours.

* Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photos qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils autorisent la représentation gratuite de leurs travaux dans le cadre d'expositions de ce concours et de toutes activités promotionnelles du club AAC-CEA Saclay section photo.

* Les participants, identifiés par leur adresse email, pourront déposer leurs photos en ligne sur le site de l'AAC-CEA Photo en inscrivant leur nom et adresse courriel.

Organisation du concours :

1. Dépôt des photos :

Les participants pourront déposer de 1 à 3 photos maximum sous forme de fichiers numérique format « .jpg » sur le site. Les participants pourront à tout moment modifier/supprimer les photos déposées jusqu'à la date limite de dépôt.

2. Sélection des photos pour l'exposition :

Le jury sera composé des membres volontaires du club photo de l'AAC-CEA Saclay à jour de leur cotisation pour la saison en cours, lors d'une réunion qui sera annoncé et ouverte à tous les membres du club photo.

25 photos maximum seront sélectionnées par les membres du club photo de l'AAC-CEA de Saclay pour être exposées au CEA/Saclay.

*** Sélection *** Ne seront gardées que les photos en accords avec le thème et dont la qualité photo (netteté, lumière, couleurs, qualité artistique) est compatible pour un développement.

Toutes les photos retenues lors de la première sélection seront alors évaluées sur 4 critères :

- **Créativité** : Photo visiblement faite pour le concours, mise en valeur du sujet du concours.
- **Originalité** : Photo présentant un sujet original, atypique ou traité de façon originale
- **Esthétisme** : Cadrage, photo présentant un joli graphisme ou une harmonie
- **Technique** : Qualité de la composition, de la profondeur de champs, de la gestion des couleurs et de la lumière.

Les 25 photos ayant la meilleure évaluation seront alors sélectionnées.

3. Tirage des photos :

Les auteurs des photos sélectionnées seront prévenus via l'adresse courriel qu'ils ont utilisées pour le dépôt, et les photos sélectionnées seront affichées sur le site de l'AAC-CEA Photo.

Les tirages et le contre collage seront pris en charge par la section photo, et seront réalisées par la section AMI de l'AAC-CEA. Les participants devront fournir aux organisateurs du concours un fichier « .jpg » de leur photo dans une résolution suffisante (2048 px minimum pour le côté le plus long).

Les photos devront être envoyées par courriel à l'adresse de l'organisateur du concours. Un accusé de réception vous sera envoyé en retour pour valider la bonne réception de votre fichier. Elles pourront également être déposées à la permanence photo le jeudi via une clef USB.

Les participants qui le désirent pourront développer leurs photos à leurs frais et devront venir les déposer à la permanence photo qui le jeudi entre 12h45 et 13h30 au bâtiment 471.

4. Exposition CEA/Saclay :

Exposition des photos sélectionnées par le club photo du CEA Saclay pendant 1 semaines.

« Prix public » : Vote sur place du public pendant toute la durée de l'exposition, chaque visiteur pourra sélectionner 3 photos dans l'ordre de préférence. Les 3 photos qui auront le plus de points (1^{er} choix : 3pts ; 2^{ème} choix : 2pts et 3^{ème} choix : 1pts) seront primées.

« Prix du jury » : Qui sera constitué d'un photographe professionnel (ou à défaut les permanents de la section photo) sélectionnera trois photos par ordre de préférence.

Toutes les photos déposées et gagnantes seront publiées sur le site web de l'AAC-CEA Photo.

Tous les renseignements et changement de dernière minute seront toujours mis en ligne sur le site du club à l'adresse : <http://www.aaccea-photo.org>. Consultez-le régulièrement.